

## Mention d'information RGPD

### Bénéficiaires MTP et PC RTP pour le Conseil Départemental de Corrèze

La Mutualité Sociale Agricole du Limousin met en œuvre un traitement automatisé de données à caractère personnel dont la finalité est de transmettre une liste de l'ensemble des bénéficiaires d'une Majoration Tierce Personne ou d'une Prestation Complémentaire pour Recours à Tierce Personne au Conseil Départemental de la Corrèze relevant du régime de la MSA du Limousin.

Les informations traitées sont les suivantes :

- NIR
- Données d'identification
- Données d'ordre économique et financière

Les personnes concernées sont les bénéficiaires de MTP ou de PC RTP de la MSA du Limousin.

Les données sont conservées par la MSA du Limousin pendant 3 jours.

L'accès aux données des fichiers est réservé :

- aux agents habilités de la Caisse de MSA du Limousin
- aux agents habilités du Conseil Départemental de la Corrèze.

Conformément aux article 15 et suivants du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données qui vous concernent. Le traitement effectué étant basé sur l'intérêt légitime, le droit d'opposition s'applique à tout moment.

Les droits d'accès, de rectification et d'opposition s'exercent sur demande écrite adressée à la Directrice Générale de la caisse MSA du Limousin ou à son délégué à la protection des données (DPO).

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : Commission Nationale Informatique et Liberté (CNIL) – 3 place de Fontenoy TSA 80715 75334 PARIS CEDEX07.